



**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CARCASSONNE**

ARRÊTÉ

N° : 2026-0060

Service :

Direction Générale des Services

**PORTANT RÉPARTITION DES CHARGES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX
DÉLÉGUÉS**

Le Maire de la Ville de Carcassonne, Chef-lieu du Département de l'Aude ;

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal d'élections du Maire et des Adjoints du 3 Juillet 2020 ;

VU le procès-verbal d'élection d'un Adjoint du 30 Septembre 2021 ;

VU le procès-verbal d'élection d'un Adjoint du 11 Avril 2024 ;

Vu la délibération du 18 décembre 2025 fixant à dix le nombre des adjoints,

Vu la délibération en date du 29 janvier 2026 fixant à 8 le nombre d'adjoints,

VU l'arrêté n°2026-0035 en date du 3 février 2026 portant répartition des charges aux Conseillers Municipaux délégués ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à un adjoint ou à un membre du conseil municipal,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté n°2026-0035 en date du 3 février 2026 portant répartition des charges aux Conseillers Municipaux délégués est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes

ARTICLE 2:

A compter de la publication du présent arrêté, Il est donné délégation sous ma surveillance et ma responsabilité à :

M. Claude ZORZETTO	- Conseiller Municipal délégué auprès du Maire, il est chargé de la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public et représente la Commune aux réunions de la Commission Incendie et Panique dans l'Arrondissement de Carcassonne et de la Sous-Commission Départementale Incendie et panique. Il a délégation de signature pour les actes, arrêtés et décisions concernant la Commission de sécurité. - Conseiller Municipal délégué à la gestion du domaine public, la police de l'environnement, aux marchés, régies et halles, au Stationnement et aux
---------------------------	--

	Parkings, il a délégation de signature pour tous les actes, arrêtés et décisions relevant de sa délégation. - Conseiller Municipal délégué auprès de l'Adjoint à la Tranquillité Publique (Police Municipale et ASVP), à la Prévention de la délinquance, aux relations internationales économiques et touristiques, au jumelage. Il a délégation de fonction et de signature en l'absence de l'Adjoint délégué pour tous les actes, arrêtés et décisions concernant sa délégation et autres réglementations prévues par l'article L2212-1, L2212-2 § 1-2-3-4-5-6-7 et les articles L2213-1 à L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Mme Any BARTHES	- Conseillère Municipale déléguée auprès du Maire, elle est chargée du patrimoine. Elle a délégation de fonction et de signature pour tout ce qui concerne cette délégation.
Mme Marie-Christine MIGNOT	- Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjoint délégué aux Sports et à la politique sportive, à la vie associative et au handicap, elle est chargée des Associations (en dehors des associations sportives) - Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjointe déléguée à l'Enseignement Supérieur, à la Jeunesse, au Numérique, aux Affaires Sociales, à la santé, elle est chargée des Affaires Sociales et de la santé.
Mme Laurence GASC	- Conseillère Municipale déléguée, elle est chargée de la Cité, des relations avec l'office Municipal de tourisme et ses actions.
Mme Emilie TRIAY	- Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjoint délégué aux Sports et à la politique sportive, à la vie associative et au handicap, elle est chargée du sport féminin.
Mme Delphine GIOVANETTI	- Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjoint délégué aux Sports et à la politique sportive, à la vie associative et au handicap, elle est chargée de la vie associative et du handicap

ARTICLE 3.-

Mme Laurence GASC, Mme Any BARTHES, M Claude ZORZETTO, Mme Marie-Christine MIGNOT, Mme Emilie TRIAY, ET Mme GIOVANETTI sont chargés de célébrer les mariages.

ARTICLE 4.

Mme Laurence GASC, Mme Any BARTHES, Mme Marie-Christine MIGNOT, Mme Emilie TRIAY, Mme Marie-Christine BERNARD, représenteront la Commune aux réunions de la Commission Incendie et Panique dans l'Arrondissement de Carcassonne et de la Sous Commission Départementale Incendie et Panique.

ARTICLE 5.-

Il est donné délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, à M. Claude ZORZETTO pour déposer plainte avec constitution de partie civile.

ARTICLE 6.

M. le Maire, les Adjointes, Mme La Directrice Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 8

Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site internet de la Ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260223-29230-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 24/02/2026

Fait à Carcassonne, à l'hôtel de Ville,
Le 23 février 2026

Le Maire,
Gérard LARRAT

Conformément à l'article R421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant auprès de la collectivité signataire du présent document.